

Convention NPNRU ou hors secteur NPNRU

Secteurs connaissant une dynamique de restructuration urbaine ou d'aménagement	Conditions	Compétence
Intervention sur l'habitat privé dégradé	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre privée dégradée - Lutter contre l'habitat indigne - Développer une offre de logements d'insertion 	Dérogação accordée par le préfet de département
Proximité d'un transport en commun structurant (projet en cours y compris)	Le pourcentage de PLUS/PLAI ne doit pas augmenter la part de logements sociaux du QPV	
Opérations d'aménagement (type ZAC, concessions, lotissement, projets innovants)		
Opérations spécifiques	Conditions	Compétence
Foyers de travailleurs migrants (FTM)	<ul style="list-style-type: none"> - Avis favorable de la CILPI - Reconstitution de nouvelles structures si la nouvelle capacité permet une gestion maîtrisée 	Soumis à l'agrément sans demande de dérogação préalable si les conditions sont respectées
Logements étudiants	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le respect des schémas et règles en vigueur 	
Foyers pour personnes âgées ou handicapées et foyers jeunes travailleurs (FJT)	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins à justifier au regard de la population existante 	
Autres résidences sociales (RS)	<ul style="list-style-type: none"> - Création ex nihilo interdite à l'exception des pensions de famille, des projets en PLAI adaptés ainsi que des opérations contribuant à diversifier les profils de ménage du quartier 	Dérogação accordée par le préfet de département